

Evaluation à mi-parcours
Programme de Formation en Gestion de la Politique Economique
(GPE) Phase II de l'Université de Yaoundé II

COMMUNIQUE FINAL

De

l'Atelier de Restitution du Rapport Final

Yaoundé, Hôtel Hilton, le Jeudi 2 mars 2006

Les participants à l'Atelier de restitution du Rapport final de la revue à mi-parcours de la phase II du Programme GPE de l'Université de Yaoundé II, réunis en session plénière à Yaoundé le jeudi 2 mars 2006 :

- après avoir analysé le Rapport de la Revue effectuée par le Consultant, le Prof. Eloi Diarra (Rapport Diarra),
- après avoir pris en considération les observations de l'ACBF sur le Rapport Diarra,
- après avoir, sur le plan méthodologique, divisé en deux catégories lesdites recommandations : celles portant sur le **futur immédiat** du Programme (points IX.1 à IX.3 du Rapport Diarra) et celles relatives à son **futur médiat** (point IX.4),

Adoptent les recommandations suivantes à l'issue de leurs travaux de Yaoundé :

A. Sur le point IX.1 portant gouvernance du Programme GPE :

- *La Revue propose que les Etats bénéficiaires soient représentés et dans le Comité de Pilotage et dans le Comité Académique. La modalité concrète consiste à faire appel à leurs ambassadeurs ou représentants diplomatiques.*

Les participants reconnaissent la nécessité d'impliquer les Etats bénéficiaires dans la gouvernance du Programme GPE, mais les modalités de cette implication doivent être définies de manière pertinente. Les participants suggèrent pour cela :

- Que les Etats ne soient représentés qu'au niveau supérieur et politique des instances de gouvernance, c'est-à-dire au niveau du Comité de Pilotage. En effet, sur le plan réglementaire, il n'est pas opportun d'associer les Etats bénéficiaires aux instances techniques relevant de la compétence de la FSEG, le GPE dépendant à ce titre de celle-ci.
 - Que la liberté soit laissée aux Etats pour décider de leur niveau de représentation. Le Comité de Pilotage devra dans cette perspective saisir les Etats bénéficiaires pour que ceux-ci désignent leurs représentants respectifs au Comité de Pilotage.
 - Que les Etats bénéficiaires supportent les charges financières relatives à la participation de leurs représentants aux réunions du Comité de Pilotage.
- *La Revue propose de consolider le rôle de chaque comité de gouvernance en le spécialisant et en lui donnant un réel pouvoir de décision, dans un champ de compétences bien définies.*

Les participants sont tout d'abord tombés d'accord sur la hiérarchisation des trois comités en faisant du Comité de Pilotage l'instance suprême du Programme, suivi des deux comités techniques spécialisés que sont le Comité Académique et le Comité de Gestion. Les résolutions de ces derniers seront validées par le Comité de Pilotage.

Des amendements ont été apportés aux compétences de ces différents comités sur la base des attributions actuelles et des recommandations de la Revue. Le listing des compétences retenues par les participants est joint en annexe.

- *La Revue suggère que l'existence des Comités de la Gouvernance et de la Direction soit prévue dans des textes officiels, c'est-à-dire dans un Arrêté du Ministre de l'Enseignement supérieur.*

En ce qui concerne la reconnaissance officielle des comités de gouvernance, les participants conviennent qu'il faille s'en tenir aux termes actuels de l'Accord de Don et à ceux de la réglementation camerounaise en matière d'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne les Unités de Formation Doctorale (UFD). Etant donné que le Programme GPE est une UFD, ces termes sont réputés suffisants pour conférer un caractère officiel aux organes de gouvernance en cause.

B. Sur le plan du management du GPE-YII, Point IX.2 du Rapport Diarra :

- *La Revue recommande qu'un assistant, non un adjoint, soit associé au Directeur du GPE, par exemple en la personne de l'un des Formateurs chargés de mission et qui soit à même de le suppléer dans certaines tâches ; il lui serait alloué une indemnité de fonction, supportée par l'université de Yaoundé II. Par ailleurs, elle suggère que l'université de Yaoundé II dégage du personnel à tiers temps pour assister la responsable des affaires administratives et financières, la responsable de la bibliothèque, et le responsable de la salle informatique dans leurs fonctions, sans que cela n'engage de charges financières supplémentaires.*

L'atelier suggère que cette proposition ne soit pas retenue. En effet, (1) en l'état actuel, cette proposition n'est pas faisable, en cela qu'elle a des implications budgétaires qui ne peuvent pas être supportées dans l'immédiat ; et sa pertinence dans un avenir médiat n'est pas avérée. (2) Le Directeur est déjà assisté de trois formateurs qui ont des champs de compétence spécifiques qui leur permettent de le suppléer pendant ses indisponibilités temporaires. Par ailleurs, la création d'un poste de Directeur-Assistant ne correspond pas à la vision de l'ACBF, les autres GPE fonctionnant avec une structure similaire à celle actuellement en place au GPE-YII. (3) Il n'est pas démontré que les absences des personnels d'encadrement visés aient jusqu'à présent paralysé le fonctionnement normal du GPE. Par ailleurs, les traitements d'un personnel recruté par l'Université de Yaoundé II à tiers temps sont difficiles à imputer, aussi bien pour l'ACBF que pour l'Université.

- *La Revue note qu'il est temps qu'une solution soit trouvée au problème d'affiliation à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale. Il est apparu que c'était une préoccupation lancinante.*

Deux recommandations sont faites par les participants :

- Que des contrats de travail avec régularisation des charges sociales (avec effet rétroactif à la charge de l'Université de Yaoundé II) soient établis en bonne et due forme et que les personnels concernés soient alignés sur des catégories socioprofessionnelles, selon la législation camerounaise en vigueur, à travers des équivalences permettant de justifier le niveau de leurs revenus.
 - Que pour l'avenir, les sommes allouées par l'ACBF au titre du traitement des personnels en question soient traitées selon la réglementation camerounaise du droit du travail : que ces personnels perçoivent par conséquent des salaires nets d'impôts et nets de cotisations salariales et patronales.
- *Un autre point important, mais qui n'est pas évoqué dans les recommandations du Rapport Diarra, est celui des dépenses désallouées par l'ACBF.*

La recommandation des participants comporte ici deux volets :

- Dorénavant, que l'ordonnateur des dépenses veille à respecter les procédures de l'ACBF en matière d'engagement des dépenses, notamment par l'obtention préalable de non objections.
- Pour sortir des tensions budgétaires induites par les dépenses désallouées et permettre au Programme de survivre, il est suggéré que le Comité de Pilotage, en prenant l'engagement de s'assurer du respect scrupuleux des procédures susvisées de l'ACBF par l'ordonnateur des dépenses, formule une demande à l'ACBF de reconsidération des désallocations antérieures.

C. Sur le plan de la Formation, Point IX.3 du Rapport Diarra :

- *La revue souligne que l'évaluation actuelle au Programme ne concerne que le savoir et non aussi le « savoir-être » des auditeurs. En effet, aucune place n'est faite à la déontologie dans la formation.*

Les participants recommandent par conséquent que le programme des enseignements intègre désormais des principes déontologiques et éthiques. Par ailleurs, il est souhaitable que la liste des futurs auditeurs camerounais, dès qu'elle est officielle, soit transmise au Ministère de Fonction Publique pour leur mise en stage durant le temps de la formation.

D. Au niveau de la pérennisation du Programme, Point IX.4 du Rapport Diarra :

- *Le Rapport Diarra relève un problème de gap structurel de financement.*

Pour combler le gap structurel de financement, les participants préconisent :

- La réévaluation du gap pour tenir compte des économies déjà faites et celles à faire pour le consolider ;
 - La mise en œuvre de solutions endogènes identifiées par le Programme (formations courtes, appui de l'université, auditeurs payants, formation en ligne) ;
 - La mise en œuvre des mesures ou des appels de fonds en direction de l'extérieur (notamment des organismes sous-regionaux – CEMAC, BDEAC, BAD, etc – et surtout des pays nordiques) ;
 - Le montage des projets de recherche sur la gestion de la politique économique et la sollicitation des financements d'organismes de recherche tels que le CODESRIA, le CREA, etc ;
 - L'autorisation par l'ACBF des déblocages de fonds pour des actions de Fund Raising.
- *Sur la valorisation des auditeurs.*

Les participants recommandent que le GPE, en relation avec le Ministère de tutelle, accélère les démarches relatives à la délivrance du diplôme de DESS en gestion de la politique économique (DESS-GPE) devant sanctionner la formation dispensée par le Programme GPE.

- *Sur la valorisation du Programme GPE.*
 - Que le GPE entreprenne des actions mercatiques et d'information en direction des ministères en charge de l'économie et de la fonction publique des pays couverts par le Programme.
 - Que le GPE utilise effectivement le support informatique à travers le réseau EPM-Online et le réseau d'Inter-connection des universités en cours d'élaboration.

Fait à Yaoundé, le 2 mars 2006

Le Président de l'Atelier de Restitution

Prof. Adolphe MINKOA SHE
Vice-Recteur Chargé de la Recherche et de la
Coopération
Université de Yaoundé II

ANNEXES.

A – LES COMITES DE GOUVERNANCE

1. Les compétences et attributions du Comité de Pilotage.

Assumant la fonction de conseil d'administration, le Comité de Pilotage se réunit statutairement une fois par semestre et tient des sessions extraordinaires sur convocation de son président. Il lui revient les fonctions suivantes :

- (i) définir les orientations générales du programme, ainsi que les actions visant à élargir la visibilité du Programme ;
- (ii) approuver l'organigramme du Programme ainsi que le manuel de procédures administratives et financières ;
- (iii) assurer la concertation avec les bailleurs de fonds en vue de la mobilisation des ressources ;
- (iv) approuver les rapports d'activités ainsi que les plans d'action et les budgets du Programme ;
- (v) approuver les rapports financiers, les rapports d'audit ainsi que le manuel des procédures administratives et financières du programme ;
- (vi) nommer le Directeur sur proposition du Doyen parmi les enseignants de rang magistral, et en concertation avec les bailleurs de fonds ;
- (vii) arrêter et transmettre aux bailleurs de fonds la liste des candidats auditeurs sélectionnés par le Comité Académique ;
- (viii) adopter les résolutions du Comité Académique relatives au régime, à l'organisation et au contenu des programmes d'enseignement qu'il soumet au Conseil d'université ;
- (ix) examiner toutes les questions qui lui sont soumises par l'autorité de tutelle, par son Président, ou par tout autre organe de gouvernance du Programme ;
- (x) arrêter le statut du personnel et recruter le personnel d'encadrement sur proposition du Directeur.

2. Les compétences et attributions du Comité Académique.

Le Comité Académique aura les attributions suivantes :

- (i) il veille à l'exécution des grandes orientations arrêtées par le Comité de Pilotage ;
- (ii) il émet des avis sur le régime, l'organisation, le contenu des enseignements et les évaluations ;
- (iii) il examine et approuve les programmes d'enseignement ainsi que les projets de formation de courte durée qui lui sont soumis par la Direction du Programme ;
- (iv) il définit les stratégies de valorisation des programmes de formation et des travaux effectués par les enseignants et les auditeurs ;
- (v) il sélectionne les auditeurs ;
- (vi) il examine, pour avis, les rapports d'activités académiques qui lui sont soumis par la Direction du Programme et les transmet au Comité de Pilotage ;
- (vii) il désigne les enseignants du Programme.

3. Les compétences et attributions du Comité de Gestion.

Le Comité de Gestion a les attributions suivantes :

- (i) il assure le suivi de la gestion administrative et financière du Programme ;
- (ii) il approuve les rapports sur la gestion administrative et financière du Programme avant leur soumission au Comité de Pilotage et aux bailleurs de fonds ;
- (iii) il recrute le personnel d'exécution du Programme (agent de liaison, chauffeur, agent d'entretien), sur proposition du Directeur du Programme ;
- (iv) il approuve les marchés publics ;
- (v) il contrôle et planifie l'action de la bibliothèque ;
- (vi) il contrôle et planifie l'action de la salle informatique.

B – LA LISTE DES PARTICIPANTS PRESENTS A L'ATELIER

Présidence de la République

- 1. Luc SINDJOUN, CT, membre COPI/GPE

Services du Premier Ministre

- 2. TOUNA MAMA, CS, membre COPI/CA/GPE
- 3. DONTSI, CT

Ministère de l'Economie et des Finances

- 4. Gaston ELOUNDOU ESSOMBA (représentant Lazare BELA, DAE, membre COPI/GPE)
- 5. Sylvain BODI ZOGO, DGTC, Suivi dossiers ACBF-Cameroun

Ministère de la Planification

- 6. Joseph TEDOU, D/INS, membre COPI/GPE

Ministère de la Fonction Publique

- 7. TCHAGADJIK NJILLA, D/Etudes, membre COPI/GPE

Ministère de la Recherche

- 8. Jean ENGOLA OYEP, MR

Ambassades

- 9. Représentant Gabon (Mme Jacqueline EKOUME, Conseiller Culturel)
- 10. Représentant RDC (Daniel KABASUASUA NDONDA, Conseiller)
- 11. Représentant Congo (Pierre ITOUA, Premier Secrétaire)

GICAM

- 12. Thérèse TCHOUANGA (représentant Martin ABEGA, Secrétaire Exécutif, membre COPI/GPE)

ONG

- 13. Marie Louise SEKE, Présidente SOS Women, membre COPI/GPE

Ministère de l'Enseignement Supérieur

- 14. Norbert NDONG, DDES, membre COPI/GPE

15. Jean Paul KOMON, CT

Université de Yaoundé II

- 16. Jean TABI MANGA, Recteur, Président COPI/GPE
- 17. Adolphe MINKOA SHE, VR-RC, membre COPI/GPE
- 18. Jean Emmanuel PONDI, SG, membre COPI/GPE
- 19. Simone ONGOMO, DAAF, Présidente CG/GPE
- 20. Georges KOBOU, D/FSEG, membre CG/COPI/GPE, President CA/GPE

Organisations sœurs ACBF

- 21. Rachel Claire OKANI, C/CAREF

Auditeurs GPE

- 22. Cyprien NTOL BAMZOK, MINAGRI, ancien auditeur
- 23. Délégué actuel auditeurs GPE7, membre CG/GPE (Mme Rosette MANAKA KIDUGUSA)

Enseignants Professionnels GPE

- 24. Jean Baptiste BOKAM
- 25. Jacques Yves MBELE

ACBF

- 26. Karamoko KANE, AP, Zone II

POUR MEMOIRE

GPE

- 27. Roger TSAFACK NANFOSSO, D
- 28. Alexandre Magloire SCHOUAME, FAC
- 29. Christian Arnault EMINI, FCR
- 30. Mireille ETOGO MESSOMO, FRE
- 31. Rose NZESSO, RAF
- 32. Esther OLEMBE, Biblio
- 33. Patrice NYAMY, RI
- 34. Clarisse MEKONGO, AD